



Publication le 27 MARS 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2018-98

L'an **deux mille dix-huit**, le **treize mars**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2018

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, M. FICHOT, Mme LAROCHE, Mme DUCOURTIOUX, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, Mme ROBIN-CHAUVOT, M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. GUERIN, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : Mme VATAN à M. MARCONNET, Mme MARCEL à M. SAGET.

Monsieur Christophe DAMBRINE a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE NIFFONDS

Monsieur SAGET, Adjoint au sport, expose qu'en concertation avec l'association Pêche et Loisirs et les gardes pêche de l'étang de Niffonds, quelques modifications ont été apportées sur le règlement de l'étang de Niffonds.

En effet, suite à quelques débordements, il est précisé que les accompagnants ou les détenteurs d'une carte annuelle gratuite ne peuvent pêcher qu'avec une seule ligne.

Les quotas de prises journalières ont été revus afin de les harmoniser avec ceux de la fédération de pêche.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère

BP 90121

58641 Varennes-Vauzelles Cedex

03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles

Enfin quelques rappels sont faits sur l'utilisation du matériel de pêche et les précautions à prendre pour la protection et la remise à l'eau des poissons.

Ce dossier a été examiné en commission culture et loisirs du 5 mars dernier.

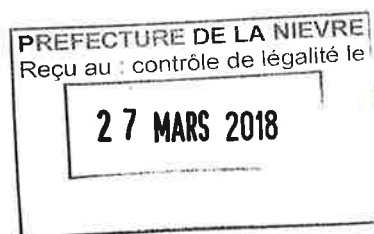
C'est pourquoi je vous propose d'approuver les modifications à intervenir sur le règlement intérieur de l'étang de Niffonds.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 15 mars 2018

Le Maire,



Isabelle BONNICEL